

ta-tien et en mai 1331 (2ème année de l'ère *Tche-chouen* 至順) qu'elle a été achevée; l'année suivante, au mois de février, elle fut présentée à l'empereur. La rubrique sur le service des postes s'arrête au mois de novembre 1330 (1ère année de l'ère *Tche-chouen*), soit six mois avant que ne fût achevé l'ouvrage. L'article sur le service des postes qui se trouve dans "le chapitre consacré à l'armée" dans l'histoire des Yuan 元史兵志 n'est qu'un abrégé de la section *tchan-tch'e* du *King-che-ta-tien*. Ceux qui, à l'avenir, voudront étudier cette question, devront se référer principalement à la section *tchan-tch'e* du *Ta-tien* et à la section *yi-tchan* 驛站門 de *ping-pou* 兵部 du *Yuan-tien-tchang* 元典章.

4. Administration du service des postes.

A. En ce qui concerne l'administration centrale, on sait par le document le plus ancien que nous ayons à ce sujet que *Houo-mou-hai* 霍木海 fut nommé en 1263 (4ème année de l'ère *Tchong-t'ong* 中統) au poste de *tsong-kouan tsou-lou-tchan-tch'e ta-lou-houa-tch'e* (daruǎci) 總管諸路站赤達魯花赤, chef de l'administration du service des postes. Par la suite, en 1270 (7ème année de l'ère de *Tche-yuan* 至元) on créa un bureau du nom de *tsou-tchan-tou-t'ong-liang-che-sseu* 諸站都統領使司, qui fut chargé de l'administration du réseau se trouvant en territoire chinois. En 1276 (13ème année de l'ère de *Tche-yuan*), ce ministère, soustrait à l'autorité militaire, devint autonome et reçut le nouveau nom de *t'ong-tcheng-yuan* 通政院; sa juridiction s'étendit sur les postes en territoire mongol, avec bureaux à Pékin et à *Chang-tou* 上都. Le *t'ong-tcheng-yuan*, tenu responsable de l'affaiblissement du service des postes, fut supprimé en avril 1311 (4ème année de l'ère *Tche-ta* 至大). Toutefois, en juillet bissextile de la même année, il fut reconstitué, mais n'étendit plus sa juridiction que sur les postes mongoles. En 1320 (7ème année de l'ère *Yen-you* 延祐), année où l'empereur *Ying-tsong* 英宗 monta sur le trône, les postes situées en territoire chinois furent replacées sous son contrôle.